

FAITES APPEL AU FACILITATEUR SOL DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT



WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Vous êtes concerné ou intéressé par les pollutions du sol en tant qu'exploitant, architecte, entrepreneur, promoteur et agent immobilier, gestionnaire ou syndic d'immeubles, notaire, avocat, administration, particulier ?

Faites appel au Facilitateur Sol, un nouveau service de Bruxelles Environnement.

Ses missions sont de sensibiliser les acteurs à la problématique des pollutions du sol en général et d'expliquer la politique de gestion des sols pollués de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est également chargé de faire connaître les services et les outils mis à votre disposition.

Le passage par le Facilitateur Sol n'est pas une étape obligée mais vous pouvez vous adresser gratuitement au Facilitateur, qui pourra vous conseiller sur les démarches juridiques, administratives et techniques à entreprendre pour accomplir vos obligations.



© Xavier Claes



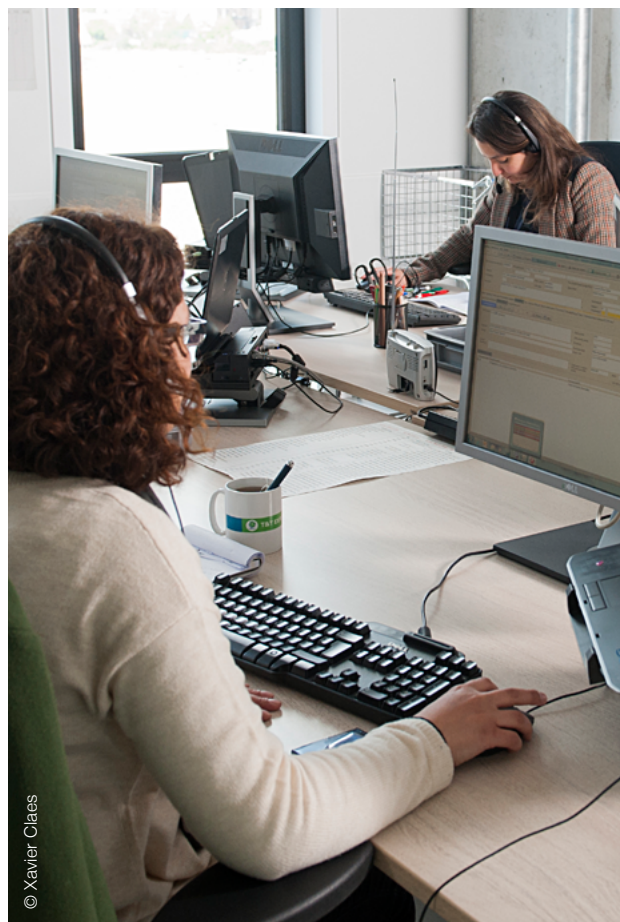
© Xavier Claes



© Xavier Claes

LE FACILITATEUR SOL

Le Facilitateur Sol répond gratuitement à vos questions sur simple demande par téléphone : 02/775 75 75 (Service Info) par courriel : soilfacilitator@environnement.brussels ou par courrier : Bruxelles Environnement Site de Tour et Taxis Av. du Port, 86 C / 3000 1000 Bruxelles



© Xavier Claes



© Xavier Claes

QUE FAIT LE FACILITATEUR SOL ?

Plus concrètement, le Facilitateur Sol :

- **aide** les demandeurs à intégrer la problématique des sols pollués dès la conception de leurs projets et à comprendre la législation relative à la gestion des sols pollués ;
- **diffuse** les différents outils d'information disponibles à la demande ou de manière anticipée (carte de l'état du sol, mécanisme d'attestation du sol, guides bâtiment durable et quartiers durables comportant un chapitre sur la gestion des sols pollués, brochures pratiques pour guider le demandeur dans ses démarches, films pédagogiques sur la gestion des sols pollués en Région de Bruxelles-Capitale, ... etc.) ;
- **communique** aux demandeurs les listes d'experts agréés en pollution du sol et d'entrepreneurs enregistrés en assainissement du sol ;
- **informe** sur la procédure d'étude et sur les différentes aides financières offertes par la Région et par Bruxelles Environnement ;
- **identifie** les obstacles techniques, administratifs et juridiques liés à des obligations découlant de la législation sur les sols pollués, notamment dans le cadre de l'implantation de projets économiques et de la réalisation de transactions immobilières, et propose, le cas échéant, des solutions pragmatiques ;
- **favorise** la mise en œuvre de techniques innovantes en matière de traitement des sols pollués. Le facilitateur Sol n'a cependant pas pour rôle de se substituer à un expert en pollution du sol ni à un entrepreneur en assainissement du sol qui, seuls, sont compétents pour décider de la manière dont les études et les travaux sont menés en bonne conformité avec la législation en vigueur.



© Xavier Claes

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour remplir sa mission, le service offert par le Facilitateur Sol est structuré de la manière suivante :

- **une première ligne**, point d'entrée obligatoire par lequel passe toute demande d'information, qui répond aux questions directes et « simples » (procédure de demande d'attestation du sol, listes d'experts en pollutions du sol ou d'entrepreneurs en assainissement du sol, etc.) et qui, le cas échéant, aiguille le demandeur vers la seconde ligne. Cette première ligne est assurée par le service Info de Bruxelles Environnement (02/775 75 75) ;
- **une seconde ligne**, habilitée à répondre aux questions plus techniques, qui assure le suivi des demandes transférées par la première ligne et qui, par conséquent, est amenée à réaliser des accompagnements individuels, à participer à des réunions de conception de projets, à mettre sur pied des formations et des événements spécifiques, à rédiger des articles techniques et de vulgarisation et à développer des outils spécifiques pour le public-cible. Cette seconde ligne sera assurée par deux collaborateurs techniques et c'est le service Info qui vous mettra en contact avec eux.



© Xavier Claes

INFO



02 775 75 75 · WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS